

Deux offres de reprise du fabricant de bas et collants [GERBE](#) (siège à Saint-Vallier), placé en redressement judiciaire le 16 juillet 2014, ont été examinées jeudi dernier par le tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône. La première émane du fabricant français de chaussettes [TRICOTAGE DES VOSGES](#). Celui-ci propose de conserver 32 emplois sur les 62 que compte l'usine. La seconde offre a été présentée par le groupe hôtelier chinois CHONGQUING TIANCI HOT-SPRING GROUP. Il maintiendrait 42 postes pour la fabrication de maillots de bain qu'il commercialiserait dans ses complexes touristiques. Le tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône doit rendre sa décision ce 7 septembre. www.gerbe.com